Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260122-DE2026005-DE

CCAS DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S N°2026-005

DATE DE CONVOCATION
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt janvier à dix-sept heures

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :10
Présents : 7
Votants : 8

Le C.C.A.S légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la vice-présidence de Mme Myriam LOQUET-LEGALL,

Madame Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myrian LOQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, Mme Michèle BESCOND

5. DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Mme la Vice-Présidente informe les membres du CCAS de la demande adressée par le CDAS de Saint-Renan, d'une aide financière, en date du 15/01/2026. Cette demande concerne une personne suivie par les membres du CCAS, atteinte d'une pathologie invalidante.
Ce soutien financier est pour l'achat d'une loupe grossissante électronique.

Plusieurs organismes ont été sollicités également. L'aide financière demandée au CCAS est de 799,00 € sur un prix d'achat total de 2 199,00 €, aidée par la CPAM à hauteur de 1 000,00 € soit un reste à charge de 400,00 € pour la personne qui sollicite notre concours financier.

Après avoir délibéré, le CCAS décide à l'unanimité de verser une aide de 500,00€ sous réserve du financement par les autres organismes sollicités.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Myriam LOQUET-LEGALL

MAIRIE DE PORSPODER 29840

L Loquet LeGall